



# OMNICIDE

Désinfectant à large spectre contenant glutaraldéhyde et le cocbenzyle dimethyle amonium chloride.

**Omnicide** Efficace contre une large gamme de bactéries, champignons et virus y compris

Approuvé pour être utilisé contre maladie de newcastle, maladie vésiculaire des porcins, charbon. brucellose, morve et mycoplasma.

### Mode d'emploi :

Les personnes hypersensibles (souffrant d'asthme ou de bronchites chroniques) ne doivent pas manipuler ce produit.

Lire toute les précautions de sécurité AVANT de diluer.

Diluer uniquement avec de l'eau propre et froide selon les taux de dilution recommandés.

Pour la désinfection de routine te pour désinfecter un local par fumigation, diluer a 1 :50(a raison d'1 part pour 150 parts) avec de l'eau et appliquer a raison de :

- 100ml par mètre carré sur surfaces non poreuses.
- 300ml par mètre carré sur surfaces poreuses.
- Pour désinfecter l'eau de boisson chez la volaille, utiliser une dilution de 1 :3000 (à raison d'1 part pour 3000 parts).

Ingrédients Actifs	
15%	Glutaradéhyde
10%	Chlorure d'ammonium diméthyle de benzyl de coco

### Taux de Dilution :

Pour la maladie de Gumboro (maladie infectieuse de Bursal), utiliser en, diluant 1 (une) part de cette préparation pour 200 parts d'eau.

Cette préparation a été approuvée par le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'aimantation et par le secrétaire d'état du pays de Galles et d'Ecosse comme désinfectant aux fins de la loi de 1981 sur la santé animale et concernant :

-Fièvre aphteuse-proportion d'1(une) part de cette préparation pour 60 parts d'eau.

-Maladie vésiculaire des pourceaux-proportion d'1(une) part de cette préparation pour 300 parts d'eau.

-Maladie de volailles-proportion d'1(une) part de cette préparation pour 10parts d'eau.

-Usage général d'après la loi de 1981 sur la santé animale-proportion d'1(une) part de cette préparation pour 60 part d'eau.

Le contenu de ce récipient est par le présent document garanti être de la même qualité de la même composition que l'échantillon soumis au Ministère et sur lequel l'approbation du 31 janvier 1987 est basée.

### Précautions de sécurité :



- Dangereuse en cas d'inhalation et d'ingestion.
- Cause de brulures.
- Risque de causer une sensibilisation par inhalation et au contact avec la peau.
- Maintenir a l'écart des aliments, boissons et nourriture pour animaux.
- Ne pas respirer les vapeurs/vaporisation.
- En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement abondamment a grande eau et faire appel z une assistante médicale.
- Porter des vêtements, des gants et des lunettes/un masque de protection approprié.
- Pendant la fumigation/vaporisation, porter un équipement respiratoire approprié.
- En cas d'accident, ou si vous ne vous sentez pas bien, faire appel immédiatement a une assistance médicale. (Montrer l'étiquette si possible)
- A utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.

### Mirus Global Hygiene Solutions

Siskin Drive, Woodhams Rd, Coventry CV3 4FX, Royaume-Uni

**Importateur Exclusif VitalVétérinaire Algérie**